

Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, mars 2022

L'aide sociale au sens large

Dépenses consacrées aux prestations sociales sous condition de ressources de 2010 à 2020

Les prestations sous condition de ressources de l'aide sociale au sens large se sont montées à 8,7 milliards de francs en 2020. Au total, 815 805 personnes, soit 9,5% de la population résidente permanente, ont bénéficié d'au moins une prestation de ce type. En 2020, les dépenses de l'aide sociale au sens large ont augmenté de 1,8%, soit une hausse similaire à celle de l'année précédente (+1,9%). À première vue, la pandémie de COVID-19 n'a donc pas eu d'impact direct sur les dépenses de l'aide sociale.

Évolution des dépenses

Entre 2010 et 2020, les dépenses nettes¹ de l'aide sociale au sens large ont augmenté en termes nominaux, passant de 6,5 à 8,7 milliards de francs (cf. graphique G1). Cela correspond à une progression de 34,2%. Si l'on tient compte du renchérissement enregistré au cours de cette période, la hausse est encore plus nette: 35,8%. Les taux annuels de croissance ont varié entre 6,1% en 2012 et 1,2% en 2017, s'avérant plus élevés au début de la période observée et ne dépassant pas 2% depuis 2017.

Avec une part supérieure à 60% de la valeur nominale des dépenses nettes, les prestations complémentaires à l'AVS/AI constituent la principale prestation de l'aide sociale au sens large. À la deuxième place, on trouve l'aide sociale économique, qui en représente plus de 30%. Seuls 6% des dépenses ont été consacrés en 2020 à toutes les autres prestations (aides aux personnes âgées ou invalides, aides aux chômeurs, aides à la famille,

¹ Les dépenses nettes sont des dépenses brutes pour les bénéficiaires, déduction faite par exemple des remboursements des bénéficiaires ou de leurs proches, des prestations d'assurance sociale octroyées avec effet rétroactif ou d'autres prestations sociales sous condition de ressources.

Qu'entend-on par aide sociale au sens large?

Pour obtenir un aperçu complet de l'aide sociale tout en respectant les différences entre les cantons, la statistique suisse de l'aide sociale part d'une notion élargie de l'aide sociale, appelée «aide sociale au sens large». Celle-ci comprend aussi bien l'aide sociale économique que d'autres prestations sociales sous condition de ressources accordées en amont.

L'aide sociale économique (également appelée «aide sociale au sens strict») constitue l'ultime filet de sécurité dans le système de protection sociale en Suisse. Se fondant sur les législations cantonales, elle est accordée par les communes et les services sociaux.

Les cantons recourent par ailleurs à toute une série de prestations sociales sous condition de ressources. Intervenant en amont de l'aide sociale économique, elles sont censées la soulager. Ces prestations comprennent les catégories suivantes: aides aux personnes âgées ou invalides, aides aux chômeurs, aides à la famille, avances sur pensions alimentaires, aides au logement et prestations complémentaires à l'AVS/AI. Les cantons sont pour l'essentiel libres de décider des prestations qu'ils proposent et de définir leur structure. Les écarts entre les cantons sont par conséquent considérables (cf. encadré à la page suivante). La statistique donne une vue d'ensemble de toutes les prestations monétaires et sous condition de ressources que les cantons versent à titre d'aide sociale afin de lutter contre la pauvreté.

Aperçu des prestations cantonales

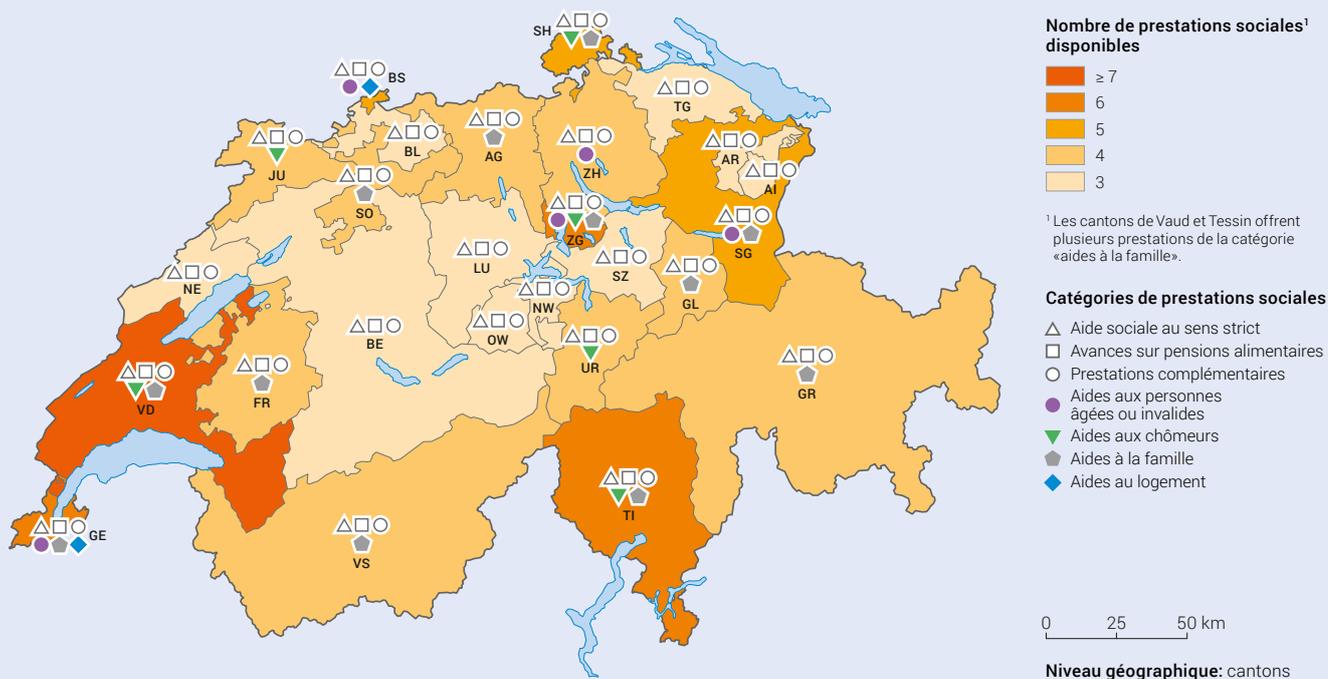
La statistique de l'aide sociale se fonde sur l'inventaire de l'aide sociale au sens large. Celui-ci énumère et décrit les prestations prises en compte dans la statistique. Pour être intégrée dans l'inventaire, une prestation doit remplir les critères énumérés ci-après. Il doit s'agir d'une prestation

1. **sous condition de ressources,**
2. **directe (aide à la personne),**
3. **fondée sur la législation cantonale,**
4. financière sous forme d'**allocation générale d'entretien,**
5. destinée à **combattre la pauvreté** et
6. dont l'**accès est garanti** pour autant que soient remplis les critères personnels d'octroi.

Ces critères sont cumulatifs et doivent donc tous être remplis.

En 2020, le nombre de prestations recensées dans l'inventaire par canton variait entre trois et huit. Tous les cantons octroient des prestations de l'aide sociale économique, des avances sur pensions alimentaires et des prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI. D'autres prestations existent par ailleurs dans plusieurs cantons: douze cantons accordent un ou plusieurs types d'aides à la famille, six versent des aides aux chômeurs, cinq octroient des aides aux personnes âgées ou invalides et deux fournissent des aides au logement.

Prestations de l'aide sociale au sens large, en 2020



Source: OFS – Inventaire de l'aide sociale au sens large

© OFS 2021

avances sur pensions alimentaires et aides au logement). Ces prestations permettent aux cantons de soulager l'aide sociale économique en fournissant des aides en amont. À l'exception des avances sur pensions alimentaires, ces prestations n'existent toutefois pas dans tous les cantons.

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI sont la seule prestation à enregistrer une hausse des dépenses annuelles nettes sur toute la période considérée (cf. G1). Après avoir vu ses dépenses nettes croître d'année en année, l'aide sociale économique a enregistré un léger recul ces deux dernières années: de 0,7% en 2020 et de 0,5% en 2019. Les dépenses consacrées

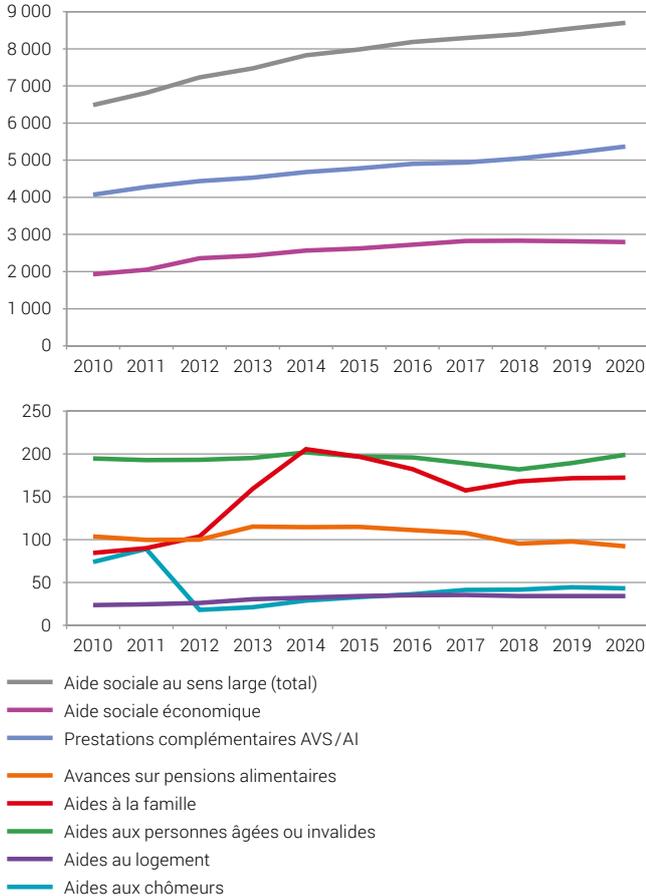
aux autres prestations de l'aide sociale sous condition de ressources ont affiché des variations parfois notables, leur ampleur s'expliquant souvent par la suppression ou l'introduction d'une prestation au niveau cantonal. Les aides à la famille ont ainsi connu des différences considérables. Dans ce domaine, la mise en place de prestations complémentaires destinées aux familles dans plusieurs cantons a engendré une hausse des dépenses durant la période 2010 à 2014. Les dépenses d'aides à la famille ont diminué les années suivantes, car d'autres cantons ont décidé de supprimer des prestations de cette catégorie.

Dépenses nettes pour l'aide sociale au sens large, de 2010 à 2020

Évolution par catégorie de prestations

G1

En millions de francs (prix courants)



Source: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large

© OFS 2022

Les prestations de l'aide sociale au sens large sont financées conjointement par la Confédération, les cantons et les communes. En 2020, les cantons ont pris en charge 43,7% des dépenses correspondantes. Les communes en ont couvert 36,6% et la Confédération 19,1%. Depuis 2010, ces pourcentages n'ont que très peu changé, leur éventuelle variation restant inférieure à un point de pourcentage.

Évolution du nombre de bénéficiaires

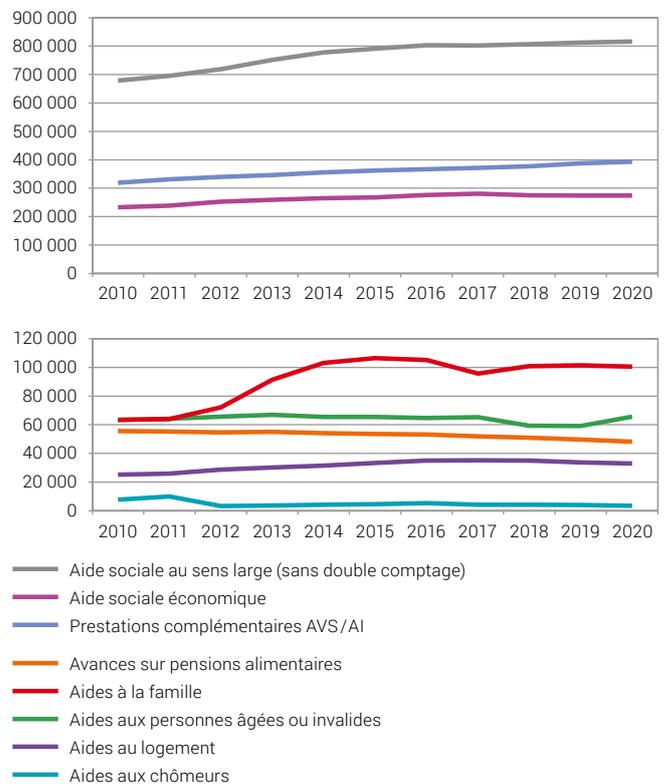
Entre 2010 et 2020, le nombre des bénéficiaires de prestations de l'aide sociale au sens large a augmenté de 20,3%, passant de 678 225 à 815 805. À l'instar des dépenses, ce nombre a affiché des hausses plus conséquentes au cours des premières années de la période observée. Depuis 2016, il est resté largement stable ou n'a connu que des hausses minimales (inférieures à 1% par an). Suivant la croissance démographique, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale au sens large s'est accru moins rapidement durant la période observée. Situé à 8,7% en 2010, il a augmenté pour atteindre 9,6% en 2016, avant de stagner ou de reculer légèrement. Il se montait à 9,5% en 2020.

En 2010, 318 720 personnes ont reçu des prestations complémentaires à l'AVS/AI. En 2020, elles étaient 392 969, soit 23% de plus. Leur nombre a suivi une progression relativement constante sur l'ensemble de la période considérée. Durant le même laps de temps, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale économique a augmenté de 17,7% et se situait à 272 052 en 2020. Il a toutefois enregistré de légers reculs en 2018 et en 2019, respectivement de 1,5% et de 1,0%. Le nombre de bénéficiaires d'aides à la famille a quant à lui pris l'ascenseur (+58,3%). Comme déjà mentionné au chapitre des dépenses, des prestations ont été créées et d'autres supprimées dans ce domaine. Dans l'ensemble, le nombre des bénéficiaires a connu des changements moins marqués que les dépenses.

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large, de 2010 à 2020

Évolution par catégorie de prestations

G2



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

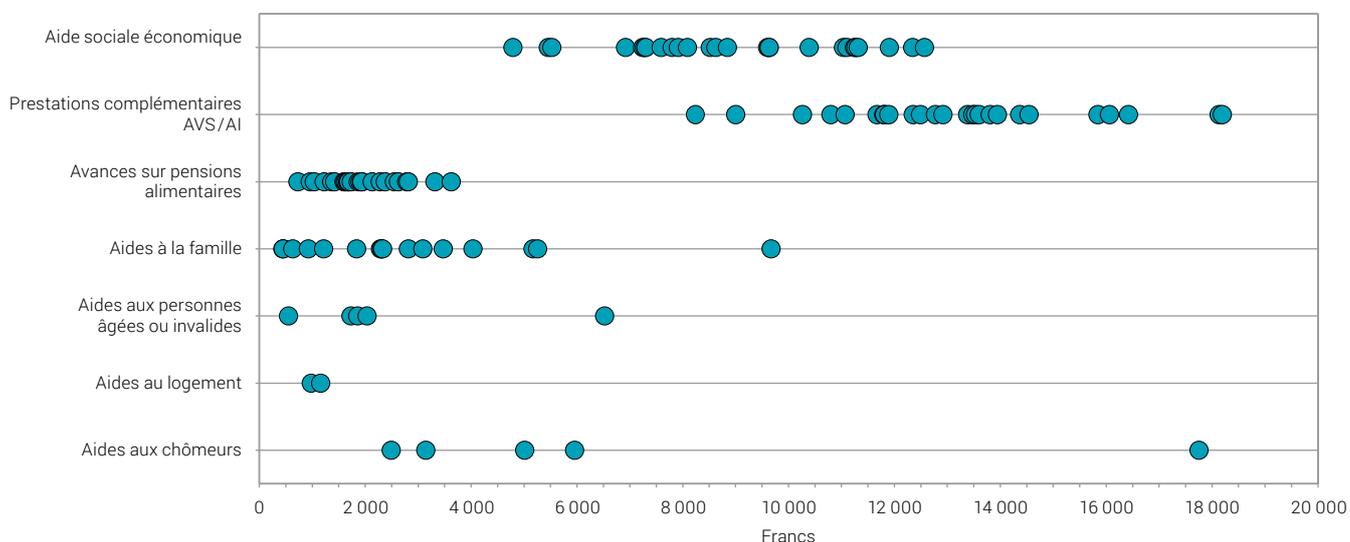
Évolution des dépenses par bénéficiaire

Une comparaison des différentes catégories de prestations en fonction des dépenses par bénéficiaire révèle clairement de fortes variations de ces dépenses. En 2020, les dépenses annuelles moyennes par bénéficiaire s'échelonnaient comme suit en Suisse: 1035 francs pour les aides au logement, 1713 francs pour les aides à la famille, 10 278 francs pour l'aide sociale économique et 13 660 francs pour les prestations complémentaires. Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide sociale économique ont visiblement affiché des dépenses annuelles nettement supérieures à celles de toutes les autres catégories. Relevons que les montants modestes de certaines prestations s'expliquent par le fait qu'elles ne visent pas à couvrir les besoins vitaux, mais à apporter un complément financier.

Le graphique G3 montre que les montants octroyés par les cantons peuvent varier fortement, même au sein d'une même catégorie de prestations. La chose s'explique par les différences entre cantons dans la définition et les conditions d'octroi des prestations. Dans le graphique, une prestation versée au titre de l'aide aux chômeurs affiche un montant par bénéficiaire nettement plus élevé. Dans ce cas précis, il s'agit de la «rente-pont», une prestation que le canton de Vaud destine aux actifs mis au chômage peu avant l'âge légal de la retraite. Cette prestation sert spécifiquement à faire le pont jusqu'à la retraite. Depuis juillet 2021, elle est complétée par une nouvelle prestation transitoire instituée par la Confédération au niveau de toute la Suisse.

Dépenses annuelles nettes de l'aide sociale au sens large, par bénéficiaire et par catégorie de prestations, en 2020

G3



Interprétation: chaque point de couleur représente une prestation sociale versée dans le canton en vertu d'une base légale cantonale. Plus le point est situé à droite, plus le montant versé en moyenne par bénéficiaire et par année au titre de cette prestation est élevé. Exemple: des avances sur pensions alimentaires (AVPA) sont versées dans tous les cantons suisses, raison pour laquelle la ligne AVPA comprend vingt-six points. Chacun de ces points représente le montant des AVPA versé en moyenne par bénéficiaire dans ce canton pendant l'année considérée.

Dans l'ensemble, les dépenses par bénéficiaire de l'aide sociale au sens large ont augmenté de 1106 francs (+11,6%) depuis 2010 pour atteindre 10 670 francs en 2020. Compte tenu du renchérissement, l'augmentation s'avère un peu plus élevée: +12,9%.

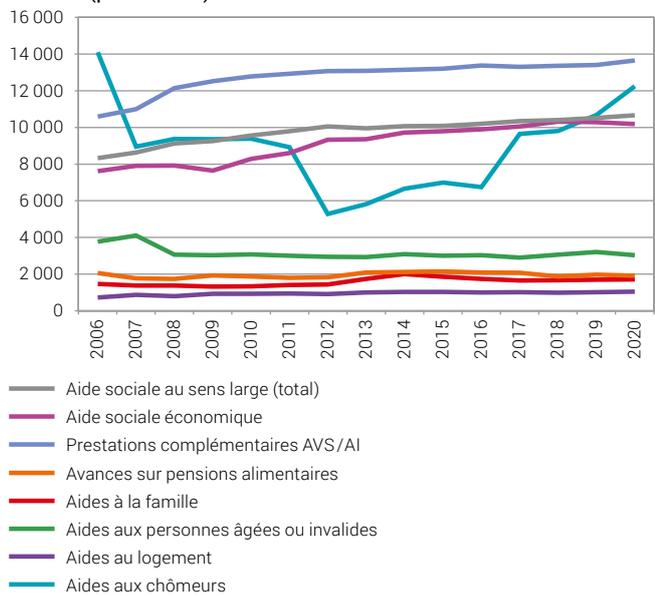
Un examen par catégories de prestations révèle que les dépenses par bénéficiaire en chiffres absolus ont enregistré les hausses les plus fortes depuis 2010 dans deux domaines: l'aide aux chômeurs (+2865 francs, soit +31%) et l'aide sociale économique (+1916 francs, soit +23%).

Dépenses annuelles nettes de l'aide sociale au sens large par bénéficiaire, de 2006 à 2020

Évolution par catégorie de prestations

G 4

En francs (prix courants)



Sources: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large, statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

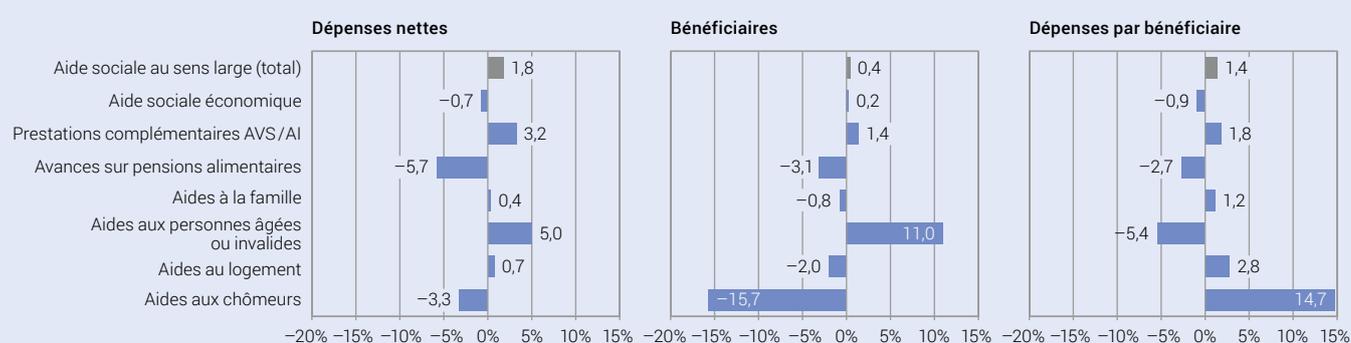
Évolution durant la première année de la pandémie de COVID-19

En 2020, les dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large ont enregistré une hausse similaire (+1,8%) à celle de l'année précédente (+1,9%). Quant au nombre des bénéficiaires, il a augmenté de 0,4%. Cela étant, le taux de bénéficiaires au sein de la population est resté inchangé à 9,5%. Les dépenses affichant une hausse plus forte que le nombre des bénéficiaires, les dépenses annuelles moyennes par bénéficiaire se sont accrues de 1,4%. Cet accroissement avait été légèrement inférieur (+1,2%) l'année précédente.

Les dépenses au titre de l'aide sociale économique, déjà à la baisse l'année précédente, ont poursuivi sur la même tendance, enregistrant une diminution de 0,7% des dépenses globales, et les dépenses par bénéficiaire ont également diminué en 2020 (-0,9%). C'est l'aide aux chômeurs qui a affiché les variations les plus fortes: un recul de 15,7% du nombre de bénéficiaires contre une hausse de 14,7% des dépenses par bénéficiaire. En l'absence de données individuelles pour cette statistique, il est impossible d'expliquer ces chiffres de manière définitive. On peut néanmoins supposer que la prolongation des prestations de l'AC durant la pandémie a joué un rôle important.

Aide sociale au sens large: variation par rapport à l'année précédente, par catégorie de prestation en %

G5



Sources: OFS – Statistique financière de l'aide sociale au sens large, statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2022

Dans l'ensemble, les effets économiques néfastes de la pandémie de COVID-19 n'ont guère eu d'impact sur l'aide sociale en 2020. Diverses mesures, prises au niveau fédéral et cantonal, ont en effet atténué les conséquences sociales engendrées par les mesures de protection. La Confédération a ainsi allongé la durée maximale d'octroi d'indemnités de chômage et versé des allocations pour les pertes de gain causées par la pandémie². Elle a de plus simplifié la procédure administrative pour toucher des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, puis étendu leur durée et élargi le cercle des bénéficiaires. Enfin, plusieurs villes et cantons ont introduit leurs propres prestations et appliqué leurs propres mesures. Une enquête menée auprès des responsables de la statistique de l'aide sociale auprès des cantons a toutefois révélé qu'aucune de ces prestations ne correspondait en 2020 aux critères de l'inventaire de l'aide sociale au sens large, souvent parce que leur octroi n'était pas lié au besoin (cf. encadré en page 2)³. La seule exception fut la «Prestazione Ponte COVID», une prestation supplémentaire, versée par le canton du Tessin, qui n'est toutefois entrée en vigueur qu'en 2021.

² Concernant les conséquences sur les dépenses de l'aide sociale, cf. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.gnpdetail.2022-0494.html>

³ Prestations examinées: allocations pour perte de gains Corona (ZH), versement unique pour les cas de rigueur (BL), aide aux locataires (BS), aide financière exceptionnelle pour perte de revenus (GE), aide d'urgence (JU), aides exceptionnelles Corona (SG)

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Frank Schubert, SHS, tél. 058 469 70 82

Rédaction: Silvia Hofer Kellenberger, SHS; Frank Schubert, SHS

Contenu: Silvia Hofer Kellenberger SHS; Andreas Stoller SHS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 13 Sécurité sociale

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1115-2000